



# COUTS ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC

## D'ELIMINATION DES DECHETS

### RAPPORT ANNUEL 2014



Rapport établi en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, articles L 1413-1 et L 2224-5

# SOMMAIRE

## I INDICATEURS TECHNIQUES

- I.I Le territoire
- I.II Les différentes collectes (en porte à porte)
  - les ordures ménagères
  - le tri sélectif
- I.III La déchetterie (en apport volontaire)
- I.IV L'ilotage
- I.V Le traitement des déchets
  - mode de gestion des filières
  - la valorisation
- I.VI Le bilan

## II INDICATEURS FINANCIERS

- II.I Les dépenses
- II.II Les recettes

## III LES FAITS MARQUANTS

## IV LES PERSPECTIVES

## V ANNEXES



## I.II Les différentes collectes en porte à porte

Les collectes ont lieu du lundi au vendredi même les jours fériés, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai.

- les ordures ménagères

### Jours de collectes :

#### mardis et vendredis :

Pas du Lac

Saint-Quentin

Les Près

Le Village

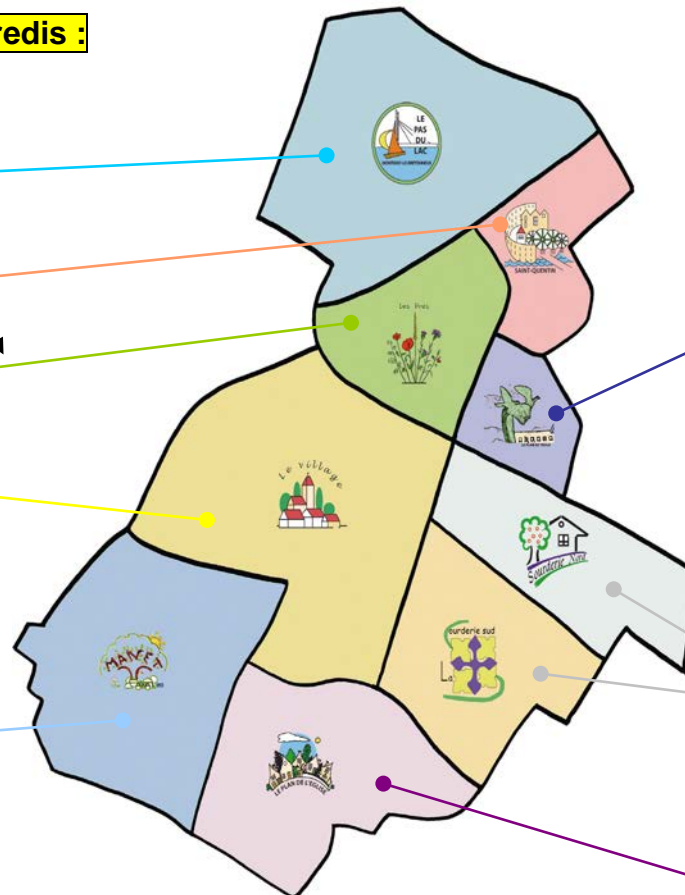
Le Manet

#### lundis et jeudis :

Plan de Troux

Sourderie

Plan de l'Eglise



- le tri sélectif

- la collecte sélective en bi-flux ( le « verre » et les « emballages/journaux/magazines » ) est réalisée les mercredis dans tous les quartiers de la Ville ;
- les déchets végétaux : un ramassage hebdomadaire en porte à porte a été mis en place, chaque lundi matin de mi-mars à fin novembre (soit en tout 37 lundis). Le contenant est un sac papier recyclable biodégradable fourni par la Ville. Une distribution de 37 sacs est organisée début mars durant 2 samedis sur les parkings de J. Brel, J. Verne, Colas et de l'Hôtel de Ville. Les personnes n'ayant pas pu se rendre sur ces lieux de distribution ont la possibilité de venir chercher leurs 37 sacs aux services techniques de la Ville.
- les encombrants : Un numéro vert gratuit ( 0800 600 131 ) a été mis à la disposition des Ignymontains afin de prendre rendez-vous pour le retrait de leurs encombrants. Dans un souci d'optimisation et de développement durable, des circuits sont organisés périodiquement.

## Les contenants

### Location et maintenance du parc des bacs de collecte

La société PLASTIC OMNIUM assure la dotation de conteneurs ainsi que leur maintenance pour chaque foyer, immeuble, mais aussi pour les commerçants, administrations souhaitant être collectés par la Ville.



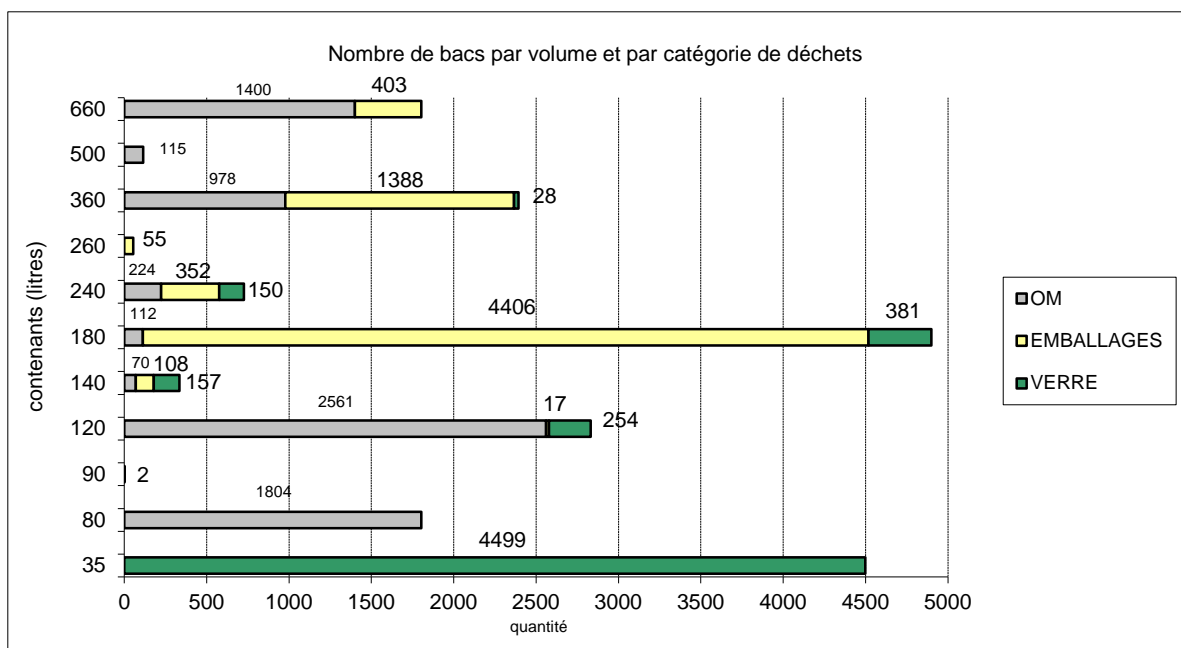
Cela représente en tout 19 464 bacs pour une contenance globale de 3 868 m<sup>3</sup> qui se répartissent de la façon suivante :

- habitat individuel 13 353 bacs
- habitat vertical 4 694 bacs
- administrations 694 bacs
- commerces 539 bacs
- divers\* 184 bacs

\*(Crèches – églises – gymnases – Club de l'Amitié – salles de sports)

### EVOLUTION DU PARC DES CONTENEURS

	2013		2014	
	Nombre de bacs	Volume (en m <sup>3</sup> )	Nombre de bacs	Volume (en m <sup>3</sup> )
<b>OM</b>	7 205	1 838	7 264	1 874
<b>PAPIER EMBALLAGES</b>	6 683	1 655	6 731	1 675
<b>VERRE</b>	5 450	320	5 469	325
<b>TOTAL</b>	<b>19 338</b>	<b>3 813</b>	<b>19 464</b>	<b>3 874</b>



### I.III La déchetterie (en apport volontaire)

Située 5 avenue du Parc, la déchetterie a pour objectifs de :

- permettre aux Ignymontains de bien trier leurs déchets ;
- permettre aux Ignymontains d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets autres que les ordures ménagères ;
- préserver le cadre de vie ;
- limiter les dépôts sauvages ;
- permettre de soustraire les déchets dangereux des ménages ;
- favoriser le développement du recyclage et la valorisation des déchets.

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les Ignymontains et payant pour les artisans et entreprises Ignymontains.

Jours et horaires d'ouverture :

Janvier	<b>Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre</b>
Février	
Mars	
Avril	lundi – mercredi – vendredi : 14 h – 19 h samedi et dimanche : 10 h – 12 h / 14 h – 19 h
Mai	
Juin	
Juillet	<b>Du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars</b>
Août	
Septembre	lundi – mercredi – vendredi : 14 h – 17 h samedi : 10 h - 12 h / 14 h – 17 h
Octobre	
Novembre	Fermeture les 1 <sup>er</sup> janvier, 1 <sup>er</sup> mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.
Décembre	

### Les contenants :



Tout venant	1 caisson de 30 m <sup>3</sup>
Bois	1 caisson de 30 m <sup>3</sup>
Déchets verts	2 caissons de 30 m <sup>3</sup>
Ferraille	1 caisson de 30 m <sup>3</sup>
Gravats	1 caisson de 12 m <sup>3</sup>
Carton	1 caisson de 30 m <sup>3</sup>
Huile de vidange	1 colonne de 500 litres
Pneus	1 caisson de 20 m <sup>3</sup>
Toxiques	1 armoire
Textiles	2 conteneurs de 600 kg chacun



La société SEPUR, prestataire de service, a en charge :

- l'accueil et le contrôle des usagers ;
- le contrôle de la séparation des flux ;
- la mise en place des contenants ;
- la mise en place d'un contrôle d'accès par carte et facturation automatique pour les artisans et les entreprises domiciliés à Montigny le Bretonneux ;
- la rotation des bennes vers les différents centres de traitement pour la valorisation ou l'élimination ;
- la collecte des matériaux et déchets ;
- l'entretien et la gestion du site.

Les Ignymontains peuvent y déposer :

- les déchets verts
- le bois
- le tout venant (encombrants)
- les gravats
- les pneus
- les huiles
- le carton
- la ferraille
- les déchets dangereux diffus des ménages (DDDM)

D'autres services sont offerts à la déchetterie. Ils sont gérés directement par les agents communaux avec des partenaires extérieurs.

En effet les Ignymontains peuvent y déposer :

- des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ( D3E ) : les écrans ( télévision, ordinateurs, etc. ), les petits appareils électriques en mélange ( cafetières, aspirateurs, tondeuses, sèche-cheveux, brosses à dents électriques, micro-ondes, mini fours, etc. ), les gros électroménagers « froid » ( congélateurs, frigidaires, climatiseurs, etc. ) et « hors froid » ( lave-linge, cuisinières, sèche-linge, lave-vaisselle, etc. ) ;
- des néons et les lampes économiques d'énergie ;
- des batteries ;
- des piles ;
- des textiles y compris les chaussures ( tissus, cuir, etc. ) ;
- des thermomètres à mercure.

## **I.IV L'ilotage**

L'ilotage permet de récupérer les déchets provenant de la voirie, des squares et des parcs ainsi que des travaux réalisés dans les bâtiments communaux.

2 bennes de 15 m<sup>3</sup> et 2 bennes de 9 m<sup>3</sup> sont installées aux ateliers municipaux.

La répartition est la suivante :

1 benne de 15 m<sup>3</sup> réservée aux déchets verts,  
1 benne 15 m<sup>3</sup> réservée pour le tout venant,  
2 bennes de 9 m<sup>3</sup> : 1 réservée aux déchets récupérés par les balayeuses de la Ville  
1 réservée pour le tout venant.

La société SEPUR a en charge la location des bennes, le transport et le traitement des déchets

## **I.V Le traitement des déchets**

Par le SIDOMPE :

La ville est adhérente du SIDOMPE depuis 1998 ( Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie ).

Le SIDOMPE possède un centre de valorisation des déchets et depuis avril 2008 un centre de tri situé à THIVERVAL-GRIGNON.

Ce syndicat a pour compétence l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés ainsi que les végétaux.

Le traitement comprend notamment le stockage, le tri, l'incinération pour la production d'énergie et la valorisation matière.



L'ensemble des déchets résiduels de notre ville est acheminé pour traitement à cette usine. Le tri entre les emballages et les journaux, papiers, magazines est effectué à ce moment-là.

L'adhésion au SIDOMPE oblige la ville à respecter les engagements du « programme de durée » signé avec ECO EMBALLAGES et donc à céder, aux repreneurs désignés par le syndicat, les déchets triés par les ménages. Cela concerne les emballages/papiers et le verre.

Le SIDOMPE est constitué au 31 décembre 2014 de 111 collectivités adhérentes portant sur une population totale de 456 406 habitants, réparties comme suit :

- 10 communes ayant gardé leur compétence déchets
- 1 syndicat intercommunal : le SIEED regroupant 69 communes
- 2 communautés d'agglomération :
  - Versailles Grand Parc regroupant 14 communes
  - Deux Rives de Seine (1 commune)
- 5 communautés de communes :
  - Cœur d'Yvelines (7 communes)
  - Gally-Mauldre (4 communes)
  - Haute Vallée de Chevreuse (1 commune)
  - Des étangs (2 communes)
  - De l'Ouest Parisien (3 communes)

La Ville de Montigny-le-Bretonneux avec ses 34 135 habitants représente près de 7.48 % de la population totale couverte par le SIDOMPE.

Au cours de l'exercice 2014, 167 776.34 tonnes de déchets ont été incinérées au centre de valorisation de Thiverval Grignon (moyenne de 13 981.36 tonnes / mois).

Le tonnage des collectivités adhérentes est similaire à celui de l'année 2013.

L'augmentation du tonnage des déchets des non adhérents est due à l'apport de 12 944.96 tonnes depuis septembre 2014 de la société VEOLIA, suite à la fermeture de l'usine d'incinération VALENE à Guerville (78)

Pour la Ville de Montigny-le-Bretonneux la baisse du tonnage représente 1.25 %.

Evolution des tonnages de déchets ménagers des Communes adhérentes livrés à l'usine en 2013 et 2014 :

	COLLECTIVITES	BOUES	NON ADHERENTS	TOTAL
2013	116 086 tonnes	687 tonnes	47 138 tonnes	163 911 tonnes
2014	116 007 tonnes	522 tonnes	51 247 tonnes	167 776 tonnes

Pour la Commune de Montigny-le-Bretonneux :

En 2014, 7 249 tonnes de déchets ont été incinérées, soit 6.25 % des déchets incinérées des collectivités et 4.32 % du total (collectivités, boues et non adhérents).

En 2013, 7 341 tonnes de déchets ont été incinérées, soit 6.32 % des déchets incinérées des collectivités et 4.47 % du total (collectivités, boues et non adhérents).

Pour les 111 communes adhérentes, 30 291.16 tonnes de déchets recyclables ont été réceptionnées par le centre de tri. Ces quantités se décomposent de la façon suivante :

	SIDOMPE (en tonne)		MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (en tonne)		%	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Journaux / Revue / Magazines	1 548.40	1 216.42			8.26 %	8.01 %
Emballages	1 845.64	1 591.70				
Multi matériaux	14 952.90	16 923.60	1 515.96	1 579.76		
Verre	10 353.34	10 559.44	759.04	781.96	7.33 %	7.41 %
<b>TOTAL</b>	<b>28 700.28</b>	<b>30 291.16</b>				

La performance par habitant est la suivante :

	SIDOMPE		MONTIGNY LE BRETONNEUX	
	2013	2014	2013	2014
Journaux / Emballages et Multi matériaux	40.54 kg / hab	43.23 kg / hab	44.72 kg / hab	46.28 kg / hab
Verre	22.88 kg / hab	23.13 kg / hab	22.39 kg / hab	22.91 kg / hab

### Les valorisations thermique et énergétique :

La combustion des déchets permet diverses **valorisations énergétiques** (thermique et électrique).

La production a été, en tout pour l'année 2014, de 163 GWh (thermique : 118 GWh et électricité : 45 GWh)

La chaleur fournie (118 GWh) par la combustion des déchets est utilisée pour les besoins de l'usine (16 GWh) et pour une partie du chauffage urbain de PLAISIR. Le réseau de chaleur de la Ville de PLAISIR (RESOP) a bénéficié d'une production de chaleur de 49 GWh.

53 GWh n'ont pas été achetés par le RESOP ni utilisés en interne.

Par ailleurs, l'usine valorise la combustion des déchets également en production électrique.

L'usine a produit 45 GWh d'électricité dont 28 GWh ont été vendus et 17 GWh ont servi pour l'utilisation interne de l'usine. Cela permet de maintenir un coût à la tonne des déchets incinérés compétitif.

Les apports Ignymontains, représentant 4.32 % des tonnages incinérés, ont ainsi permis une valorisation énergétique de 1.94 GWh d'électricité et une production de 5.09 GWh de chaleur.

### Les sous produits :

Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) et les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) font l'objet d'une valorisation et d'un traitement spécifique.

**Les MIOM** sont valorisés par la société VEOLIA Propreté Ile de France sur le site de VALOMAT à Triel sur Seine ( 78 )et serviront de sous-couches routières. 29 695.74 tonnes ont été produites en 2014.

L'acier issu des MIOM est ensuite transporté chez le repreneur SIREC à ISIGNY LE BUAT (50). Cela a représenté en 2014, 284.24 tonnes.

L'aluminium issu des MIOM est ensuite transporté chez le repreneur CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77). Cela a représenté en 2014, 263.62 tonnes.

**Les REFIOM** ont été valorisés par la société Sita FD qui transporte et traite les REFIOMS sur leur site d'exploitation à VILLEPARISIS (77). En tout, 4 698.64 tonnes ont été valorisées en 2014.

Par le collecteur SEPUR :

Concernant les collectes réalisées par la société prestataire SEPUR déposées au SIDOMPE, la valorisation des déchets est effectuée pour :

- **Les matières « plastique »** par la société PAPREC dont le siège social se situe à la Courneuve ( 93 ) la matière « plastique » claire est transportée à Verdun (55) et Neufchâteau ( 88 ) et la « matière « plastique » foncée ( PET<sup>1</sup> ) à Colmar ( 68 ). La matière plastique à haute densité ( PEHD ) est transporté à Chalon-sur-Saône ( 71 ) et à Pont Dain ( 01 ).
- **le carton** : par la société CDIF à Pierrefitte située en Seine Saint Denis ( 93 ),
- **l'acier** : par la société SIREC à Isigny le Buat dans la Manche ( 50 ),
- **l'aluminium** : par la société CORNEC à Lagny sur Marne en Seine et Marne ( 77 ),
- **le verre** : par l'entreprise SAINT-GOBIN à Crouy ( 02 ).
- **le bois** : par l'entreprise SEV à Montesson (78)

Concernant les collectes réalisées par la société prestataire SEPUR déposées à l'usine CR2T située à THIVERVAL GRIGNON ( 78 ), la valorisation des déchets est effectuée pour :

- **les déchets verts** : par SEPUR directement à Thiverval Grignon ( 78 )
- **le tout venant** : par l'entreprise SITA à PRUDEMANCHE ( 27 )
- **le carton** : par l'entreprise CDIF à Pierrefitte ( 93 )
- **le bois** : par l'entreprise SEV à Montesson ( 78 )
- **les gravats** : par l'entreprise LAFARGE à Garville ( 78 )
- **la ferraille** : par l'entreprise METALUFER au Perray en Yvelines ( 78 )
- **les bouteilles de gaz** : par l'entreprise DI SERVICE à Villeneuve sous Dammartin ( 77 )

---

<sup>1</sup> PolyEthylène Téréphtalate

### Pour les autres déchets apportés à la déchetterie

Concernant les services rendus à la déchetterie, la valorisation des déchets est effectuée par les sociétés :

- GDE dont le centre de tri est situé à LIMAY ( 78 ), pour **les batteries**,
- RECYLUM dont le centre de tri est situé à DUGNY ( 93 ) pour **les néons**,
- COREPILE dont le centre de tri est situé à STAINS ( 93 ) pour **les piles**,
- GEREP dont le centre de tri est situé à MITRY MORY ( 77 ) pour **les produits toxiques**,
- DERIGHEBOURG dont le centre de tri est situé à GENNEVILLIERS ( 92 ) pour **les pneus**,
- SHRRU dont le centre de tri est situé à ASNIERES ( 92 ) pour **les huiles**,
- SEPUR dont le centre de tri est situé à THIVERVAL GRIGNON ( 78 ) pour **les gravats, le tout venant, la ferraille, le carton, le bois, les déchets verts et les bouteilles de gaz**,
- ECOTEXTILE dont le centre de tri est à APPILLY dans l'Oise ( 60 ) pour **les textiles**.
- ECOLOGIC pour **les D3E**,

### **Détail pour les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E) :**

Matériel		Centre de démantèlement et de traitement	Lieux
Petits appareils	Cafetière – imprimante – grille pains ...	Triade	Gonesse (95)
Ecrans		Triade	Gonesse (95)
Gros électroménager hors froid	Gazinière – lave-vaisselle – ballon d'eau	Revival	Gennevilliers (92)
Gros électroménager froid	Frigidaire – congélateur - climatiseur	Corepa	Bruyère sur Oise (95)



*Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ( D3E )*

## I.VI Le bilan

Le tonnage total en 2014 s'élève à 13 813.97 tonnes et se répartit de la façon suivante :

Flux	2013 (en tonne)	2014 (en tonne)	Evolution	Valorisation et /ou recyclage	Performance ville 2013 (33 899 habitants) Kg/habitant	Performance ville 2014 (34 135 habitants) Kg/habitant
<b>Collectes en porte à porte</b> (gérées par SEPUR) :						
- ordures ménagères	7 341.00	7 249.32	↘ - 1.24 %	Energie	216.55	212.37
- emballages / journaux / magazines	1 515.96	1 579.76	↗ + 4.20 %	100 %	44.72	46.28
- verre	759.04	781.96	↗ + 3.01 %	100 %	22.39	22.90
- déchets verts	630.06	708.60	↗ + 12.46 %	100 %	18.58	20.75
- encombrants	541.18	487.36	↘ - 9.94 %	10 %	15.96	14.28
<i>Sous-total</i>	<i>10 787.24</i>	<i>10 807.00</i>	<i>↗ + 0.18 %</i>		<i>318.21</i>	<i>316.58</i>
<b>Apports en déchetterie</b> (gérés par SEPUR) :						
- tout venant	788.02	682.10	↘ - 13.44 %	10 %	23.24	19.98
- bois	343.90	354.05	↗ + 2.95 %	100 %	10.14	10.37
- déchets verts	524.70	553.38	↗ + 5.46 %	100 %	15.47	16.21
- gravats	319.61	380.26	↗ + 18.97 %	* Déchet neutre	9.4	11.14
- ferraille	113.38	106.22	↘ - 6.31 %	100 %	3.34	3.11
- carton	64.03	51.58	↘ - 19.44 %	100 %	1.88	1.51
- DMS	28.34	37.22	↗ + 31.33 %	90 %	0.83	1.09
- pneus	3.92	3.82	↘ - 2.55 %	Energie : 45 % Valorisation : 55 %	0.11	0.11
<i>Sous-total</i>	<i>2 185.9</i>	<i>2 168.63</i>	<i>↘ - 0.80 %</i>		<i>64.48</i>	<i>63.53</i>
<b>Apports en déchetterie</b> (gérés par les services techniques) :						
- D3E	122.58	111.70	↘ - 8.87 %	100 %	3.61	3.27
- textile	27.56	30.72	↗ + 11.46 %	100 %	0.81	0.90
- piles	2.02	2.48	↗ + 22.77 %	63 %	0.06	0.07
- batteries	1.58	1.02	↘ - 35.44 %	97 %	0.04	0.03
- bouteilles de gaz	100 pièces	110 pièces	↗ + 10	100 %		
- Lampes et tubes	0.56	0.82	↗ + 46.42 %	100 %	0.01	0.02
<i>Sous-total</i>	<i>154.30</i>	<i>146.74</i>	<i>↘ - 4.89 %</i>		<i>4.52</i>	<i>4.30</i>
<b>Ilottage</b> (déchets récupérés sur la voirie et provenant de travaux réalisés par les agents des services techniques dans les bâtiments communaux)						
- Tout venant	386.24	416.60	↗ + 7.86 %	10 %	11.39	12.20
- déchets verts	131.58	**275.00	↗ + 109 %	100 %	3.88	8.06
<i>Sous-total</i>	<i>517.82</i>	<i>691.60</i>	<i>↗ + 33.5 %</i>		<i>15.27</i>	<i>20.26</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 645.26</b>	<b>13 813.97</b>	<b>↗ + 1.24 %</b>		<b>402.51</b>	<b>404.69</b>

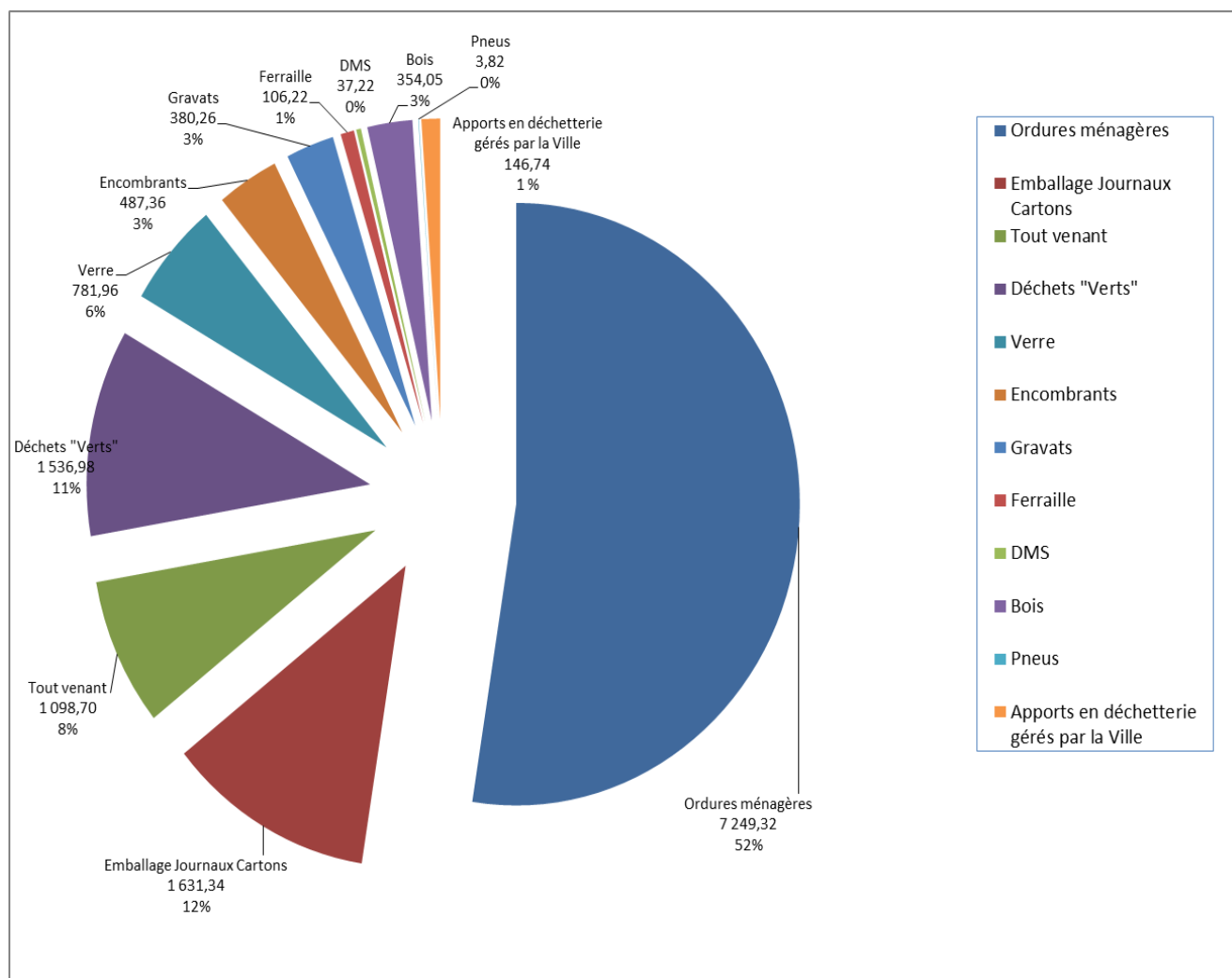
\* déchets neutres : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante.

\*\* prise en compte du ramassage des feuilles sur voirie communale (environ 150 tonnes)

La collecte de déchets (tous types confondus et tonnages provenant de l'ilotage inclus) a été de 404.69 kg par habitant en 2014

Sur ces 13 813.97 tonnes collectées, 4 752.20 tonnes ont été valorisées et/ou recyclées représentant 34.40 % du total de la collecte. Ce pourcentage était de 32.48 % en 2013.

### La répartition des déchets des Ignymontains en 2014



#### Collecte effectuée par l'Atelier Pro Réseaux Recyclage (APR2) :

- La Ville, pour le traitement de ses propres déchets électroniques D3E fait appel à la Société APR2 située à Bonnières sur Seine ( 78 ).
- Cet atelier récupère les écrans et les ordinateurs obsolètes. Il emploie des personnes en situation de précarité et/ou de handicap.

## II INDICATEURS FINANCIERS

### II.I Les dépenses :

Il est à noter l'augmentation :

- de la TVA passant de 7.0 à 10.0 %
- du montant de la TGAP passant de 22 € HT à 24 € HT la tonne pour le traitement des encombrants
- du montant de la TGAP passant de 8.00 € HT à 8.15 € HT la tonne pour l'incinération des ordures ménagères

La dépense globale s'élève à **2 840 084.39 €** (en 2013 elle s'élevait à 2 711 962.16 €) et se répartit de la façon suivante :

	2013 Prix en TTC	2014 Prix en TTC
Location et entretien des bacs	285 733.19 €	301 121.08 €
Location – transport – traitement des bennes situées aux Ateliers Municipaux	86 725.37 €	92 116.56 €
<i>Dont TGAP</i>	8 637.64 €	10 260.28 €
Sacs de déchets verts :		
- Achat	43 590.99 €	44 050.74 €
- Distribution	10 866.43 €	11 251.35 €
Collecte en porte à porte	1 124 610.40 €	1 170 580.29 €
Traitement des :		
- déchets verts	15 135.34 €	17 535.35 €
- encombrants	44 206.60 €	41 001.21 €
provenant des collectes en porte à porte		
Gestion des appels pour les encombrants	6 044.21 €	6 258.82 €
TGAP pour la collecte en porte à porte des encombrants	11 905.96 €	12 866.30 €
Déchetterie	332 376.34 €	346 886.52 €
<i>Dont TGAP pour le tout venant</i>	<i>17 422.68 €</i>	<i>18 108.01 €</i>
Collecte écrans par la société APR2	0.00 €	1 304.84 €



	2013 Prix en TTC	2014 Prix en TTC
Collecte bouteilles de gaz	Pas de collecte	3 204.00 €
Collecte de piles	Gratuité	Gratuité
Traitement du SIDOMPE :		
- Tri verre / emballages	191 247.10 €	205 860.73 €
- Incinération <i>Dont TGAP</i>	523 919.81 € <i>(62 838.94 € - 8.44 € TTC la tonne)</i>	543 320.72 € <i>(64 990.17 € - 8.96 € TTC la tonne)</i>
Élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux	Coûts non pris en compte dans le budget des déchets	
- Abonnement maintenance et télégestion, traçabilité		4 538.64 €
- Achat boîtes à aiguilles		2 116.80 €
- Achat codes-barres		1 680.00 €
Autre	35 600.42 €	34 390.44 €

## II.II Les Recettes

Les recettes globales s'élèvent à **3 155 016.44 €** (en 2013 elles s'élevaient à 3 107 560.25 €) et se répartissent de la façon suivante :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article 1520 du Code des Impôts et article L 2331 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève en 2014 à 2 687 805.00 €

- Les recettes dues à la revente des matériaux triés et les subventions liées à la performance de tri :

	2013 (4 trimestres)	2014 (4 trimestres)
Revente de matériaux (SIDOMPE)	156 058.47 €	152 899.97 €
Aide au tri – Soutien Eco- emballages	192 491.44 €	183 039.94 €
Soutien Eco-folio	33 219.78 €	32 927.46 €
Reprise de la ferraille et des batteries (GDE) - Ilôtage	1 475.60 €	857.31 €

Soutien à la communication (SIDOMPE)	9 009.79 €	1 600.00 €
Reversement soutien au développement durable (SDD) (SIDOMPE)		6 040.29 €
Total	<b>392 255.08 €</b>	<b>377 364.97 €</b>

- Autres recettes :

	2013	2013
Apports des artisans à la déchetterie	3 191.88 €	5 012.50 €
Reprise des cartons et de la ferraille (SEPUR)	5 318.75 €	4 742.92 €
Reprise des Déchets Electriques et Electroniques (Ecologic)	8 044.88 €	7 035.53 €
Soutien à la communication* (Ecologic)	1 500.00 €	0.00 €
Total	<b>18 055.51 €</b>	<b>16 790.95 €</b>

- La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

Conformément à la Loi n°92646 du 13 juillet 1992, la Ville de Montigny-le-Bretonneux a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1996 la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Les déchets concernés sont ceux issus des activités artisanales et commerciales des centres commerciaux (les activités tertiaires, les zones d'activités et les activités commerciales du centre ville sont traitées par des contrats privés) qui peuvent être traités sans suggestion technique particulière.

La redevance qui rétribue le service rendu par la Ville est proportionnelle au volume des déchets non ménagers produits calculé en fonction du volume de conteneurs fournis par la Ville aux redevables après estimation contradictoire de leurs besoins.

Le produit de cette redevance pour l'exercice 2014 s'élève à 73 055.52 € et concerne 157 contrats.

### III LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### III.I Participation à la Semaine Européenne sur la Réduction des Déchets (SERD) : du 22 au 30 novembre 2014

Durant cette semaine la Ville a organisé :

**Une opération Troc-livres** le mercredi 26 novembre au sein de l'Hôtel de ville (350 livres ont été déposés et 126 ont été échangés) et dans quelques écoles élémentaires



**Une visite au centre de gestion des encombrants et de la plateforme de compostage de SEPUR** le vendredi 28 novembre après-midi, pour les membres des conseils de quartiers.





### III.II Poursuite d'une collecte spécifique des sapins de Noël

21 points de collectes ont été organisés et ont permis de collecter du 29 décembre 2014 au 23 janvier 2015 :

Quartiers	Sites	Nombre de sapins collectés 2013	Nombre de sapins collectés 2014
Le Village	Gauguin	145	109
	Marcel Guillon	130	117
	Rond-point CASQY	122	128
	Déchetterie		89
Les Près	Stade Pierre de Coubertin	99	120
	Maison de quartier Malraux	78	62
Le Plan de Troux	Gymnase Jean Maréchal	162	136
	Mauriac	90	121
Saint Quentin	Ecole Mansart	30	40
	Sully	130	109
Le Pas du lac	Matisse	80	79
	Ecole les Iris	97	81
Sourderie Nord	Ecole Dumas	89	107
	Ecole Samain	109	94
	Place Jacques Coeur	321	395
Sourderie Sud	Centre aquatique	118	129
Le Plan de l'Eglise	Square Satie	153	174
	Rue Charles Gounot	36	60
Le Manet	Manet	139	164
	Rue Jules VERNE	83	150
Sapins trouvés sur les Voiries			84
<b>Total</b>		<b>2 211</b>	<b>2 548</b>

Ces 2 548 sapins ont été broyés pour faire du compost



## **IV LES PERSPECTIVES**

- La fin du marché avec SEPUR au 31 décembre 2014, va permettre d'apporter des améliorations sur les collectes et le tri (collecte spécifique D3E – installation d'une benne à compacter le carton à la déchetterie – augmentation de l'amplitude d'ouverture de la déchetterie...)
- Mise en place d'une benne pour la récupération de l'ameublement en vue du traitement par un éco-organisme
- Mise en place d'affichettes sur tous les bacs et d'une affiche A3 dans les locaux poubelles des résidences. Cette dernière sera équipée d'un QR code donnant accès à un mémotri électronique contenant 4 fois plus d'informations de tri que le mémotri papier.
- Amélioration de la signalétique à la déchetterie
- Demande d'une étude sur le fonctionnement d'une recyclerie

## V ANNEXES

L'évolution des équilibres financiers ( résultat de compte administratif et imputation annuelle des écritures dépenses – recettes ) est détaillée dans le tableau suivant.

### POINT SUR L'EQUILIBRE RECETTES / DEPENSES

(Basé sur la facturation annuelle)

	2011	2012	2013	2014
<i>Taxe</i>	2 482 508.00 €	2 561 772.00 €	2 625 497.00 €	2 687 805.00 €
<i>Redevance DIB</i>	72 235.69 €	69 675.29 €	71 752.66 €	73 055.52 €
<i>Recette SIDOMPE</i>	194 694.41 €	167 162.32 €	156 058.47 €	152 899.97 €
<i>Recette Eco- emballage</i>	185 996.01 €	201 869.38 €	192 491.44 €	183 039.94 €
<i>Reprise papier / JRM</i>	<i>Inclus dans recette SIDOMPE</i>	<i>Inclus dans recette SIDOMPE</i>	<i>Inclus dans recette SIDOMPE</i>	
<i>Reprise de la ferraille et des batteries (GDE)</i>	4 163.87 €	2 578.44 €	1 475.60 €	857.31 €
<i>Soutiens Eco-folio</i>	27 773.53 €	37 328.19 €	33 219.78 €	32 927.46 €
<i>Soutien à la Communication (SIDOMPE)</i>	0.0 €	2 607.28 €	9 009.79 €	1 600.00 €
<i>Autres recettes (apport artisans – reprise ferraille et carton (SEPUR) – D3E et soutien à la communication)</i>	17 712.17 €	16 325.95 €	18 055.51 €	16 790.95 €
<i>Reversement soutien au développement durable (SDD)</i>			-	6 040.29 €
<b>Recettes totales</b>	<b>2 985 083.68 €</b>	<b>3 056 711.57 €</b>	<b>3 107 560.25 €</b>	<b>3 155 016.44 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 597 761.24 €</b>	<b>2 657 336.79 €</b>	<b>2 711 962.16 €</b>	<b>2 840 084.39 €</b>

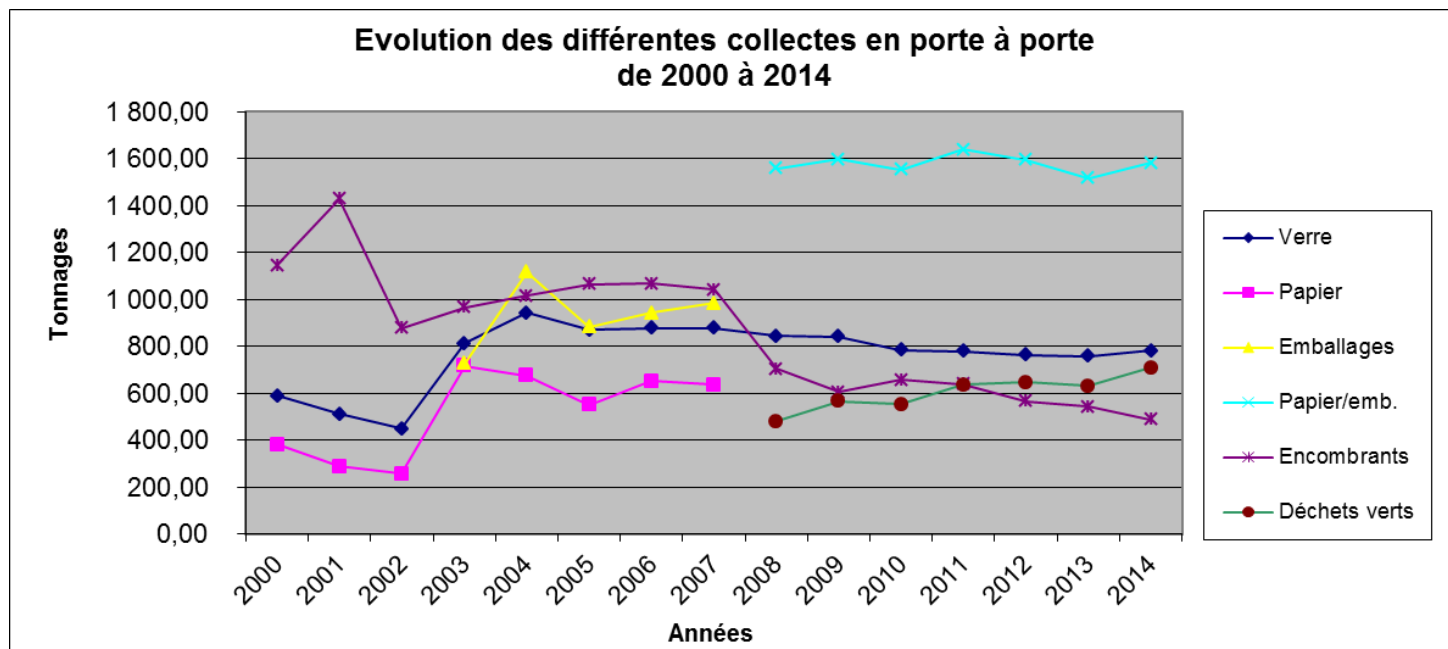
COLLECTE EN PORTE A PORTE							APPORT EN DECHETTERIE											
MOIS	DECHETS RECYCLABLES																	
	Emballage Journaux	Verre	Déchets verts	Total tri Porte à porte	Encombrants	O.M. Résiduelles (SIDOMPE)	TOUT VENANT	BOIS	DECHETS VERTS	GRAVATS	FERRAILLE	CARTON	DMS	Pneus	Déchets verts	Tout venant	Total	
JANVIER	158,02	92,58		250,60	39,16	648,82	44,48	18,01	31,76	30,62	6,12	3,66	2,09	0,00	42,24	74,58	1 192,14	
FEVRIER	111,64	58,46		170,10	41,26	543,88	44,12	23,18	17,18	19,80	5,04	2,50	2,78	1,10	5,10	46,46	922,50	
MARS	122,10	58,74	53,08	233,92	41,10	612,40	55,27	29,92	47,84	40,17	9,40	3,96	2,22	0,00	13,06	32,02	1 121,28	
AVRIL	144,98	70,24	60,32	275,54	34,10	590,68	58,48	34,98	50,02	44,60	9,72	3,80	4,21	0,00	3,98	48,44	1 158,55	
MAI	122,12	58,76	90,86	271,74	47,38	623,24	63,67	33,90	53,54	54,29	12,12	4,44	3,38	0,00	8,04	41,46	1 217,20	
JUIN	122,68	63,70	112,02	298,40	45,66	644,98	62,04	34,94	53,96	26,86	8,04	3,38	3,59	1,04	7,38	28,22	1 218,49	
JUILLET	140,84	69,86	71,62	282,32	43,58	615,32	87,07	35,96	55,56	28,09	10,62	4,78	4,57	0,82	5,52	31,36	1 205,57	
AOUT	93,30	45,02	74,80	213,12	48,88	474,70	58,68	34,22	46,32	42,56	8,60	5,84	3,42	0,00	8,58	20,78	965,70	
SEPTEMBRE	132,00	55,02	113,36	300,38	48,78	667,32	61,37	35,96	64,74	15,75	12,00	8,80	3,70	0,00	8,80	23,66	1 251,26	
OCTOBRE	153,48	68,70	63,66	285,84	34,60	613,98	54,54	30,64	57,42	37,06	13,50	4,08	2,78	0,00	44,18	38,24	1 216,86	
NOVEMBRE	128,38	59,10	68,88	256,36	34,74	560,06	47,64	24,16	47,50	28,60	5,32	3,20	1,98	0,86	74,90	14,70	1 100,02	
DECEMBRE	150,22	81,78		232,00	28,12	653,94	44,74	18,18	27,54	11,86	5,74	3,14	2,50	0,00	53,22	16,68	1 097,66	
<b>TOTAL en tonnes</b>	<b>1 579,76</b>	<b>781,96</b>	<b>708,60</b>	<b>3 070,32</b>	<b>487,36</b>	<b>7 249,32</b>	<b>682,10</b>	<b>354,05</b>	<b>553,38</b>	<b>380,26</b>	<b>106,22</b>	<b>51,58</b>	<b>37,22</b>	<b>3,82</b>	<b>275,00</b>	<b>416,60</b>	<b>13 667,23</b>	

Soit un total général collecté de

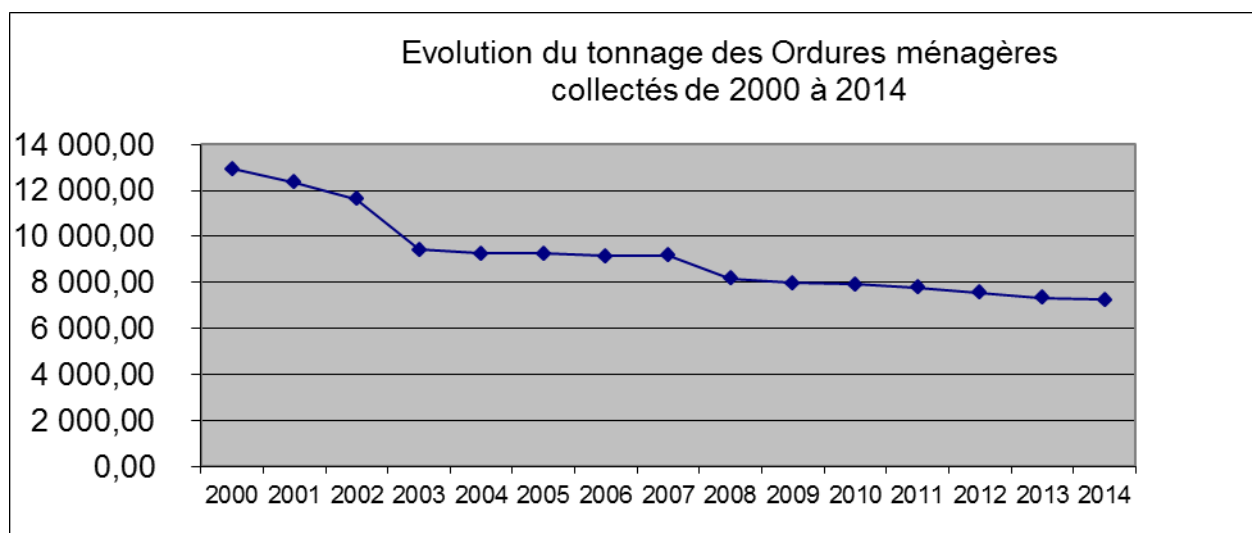
13 667,23 tonnes + 111,70 T de D3E + 2,48 T de piles + 30,72 T de textiles + 0,82 T de lampes + 1,02 T de batteries  
= **13 813,97 T** pour **34 135** habitants (population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2014)

donc ratio de 404,69 Kg/ha/an dont Kg/ha/an

( tri porte à porte - déchets verts - ferraille - carton - D3 E - piles - textile - lampes)



2003 – 2007 : tri-flux ( verre, papier, emballages )  
 2007 : mise en place du bi-flux ( verre, papier/emballages )



(2003 passage au tri-flux / 2008 passage au bi-flux)



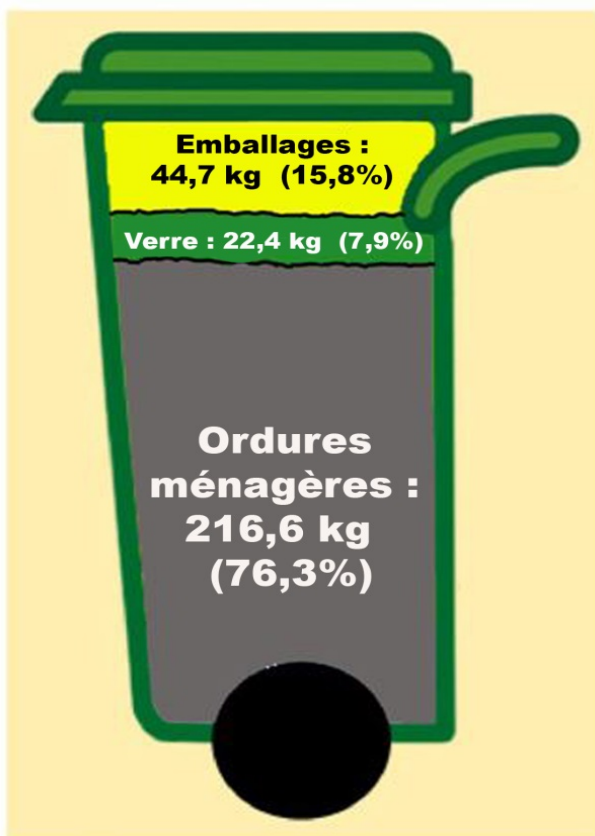
## La poubelle annuelle moyenne d'un Ignymontain

### Comparatif 2013 / 2014

En 2014, chaque Ignymontain a produit 404,69 kg de déchets (encombrants, déchets verts, ordures ménagères...) contre 402.5 kg en 2013.

Les seuls déchets ménagers collectés en porte à porte ont représenté 69.57 % de ce total pour un poids de 281.56 kg par an et par habitant, alors qu'en 2013 ils étaient de 283.7 kg par an et par habitant.

#### Année 2013



#### Année 2014

